

**Province de Liège****BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

---

N° 4	<b><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 9 octobre 2008 relatifs à la fonction publique</i> Page	17
N° 5	<b><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 16 octobre 2008 relatifs à la fonction publique</i> Page	17
N° 6	<b><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 23 octobre 2008 relatifs à la fonction publique</i> Page	18
N° 7	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés de Députation permanente du 27 juillet 2006 relatifs aux impositions communales</i> Page	19
N° 8	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 5 juillet 2007 relatifs aux impositions communales</i> Page	20
N° 9	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 10 juillet 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	21
N° 10	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 21 août 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	24

<b>N° 11</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 août 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	26
<b>N° 12</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 4 septembre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	27
<b>N° 13</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 25 septembre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	28
<b>N° 14</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 2 octobre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	29
<b>N° 15</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 23 octobre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	30
<b>N° 16</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 6 novembre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	31
<b>N° 17</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 13 novembre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	32
<b>N° 18</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 20 novembre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	33
<b>N° 19</b>	<b><u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 27 novembre 2008 relatifs aux impositions communales</i> Page	36
<b>N° 20</b>	<b><u>REMEMBREMENT LEGAL DE BIENS RURAUX</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 11 décembre 2008</i> Page	39

<b>N° 21</b>	<b><u>REMEMBREMENT LEGAL DE BIENS RURAUX</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 11 décembre 2008</i> Page	39
<b>N° 22</b>	<b><u>PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u></b> <i>Circulaire de M. le Gouverneur de la Province du 15 janvier 2009 relative au pavoisement des édifices publics</i> Page	39
<b>N° 23</b>	<b><u>FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 4 décembre 2008</i> Page	40
<b>N° 24</b>	<b><u>FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 11 décembre 2008</i> Page	44
<b>N° 25</b>	<b><u>FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 18 décembre 2008</i> Page	49
<b>N° 26</b>	<b><u>COLLECTES – LOTERIES – TOMBOLAS</u></b> <i>Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 2<sup>e</sup>. semestre 2008</i> Page	52
<b>N° 27</b>	<b><u>INCENDIE</u></b> <i>Relevés des arrêtés de M. le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 2<sup>e</sup>. semestre 2008 en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie</i> Page	53

**N° 4 PERSONNEL COMMUNAL****Arrêtés du Collège provincial du 9 octobre 2008 relatifs à la fonction publique****En séance du 9 octobre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :****AMAY**

**APPROUVE** les délibérations du 8 septembre 2008, parvenues le 18 du même mois, par lesquelles le Conseil communal décide :

de modifier, à partir du 1er octobre 2008, le règlement du 17 janvier 1977 relatif aux frais de parcours résultant de déplacements de service effectués par le personnel communal, en portant le montant de l'indemnité kilométrique à 0,3093 € ;

de compléter l'article 81 du statut administratif relatif aux vacances annuelles des agents temporaires et stagiaires, par la définition des termes "agents temporaires"

**JALHAY**

**APPROUVE** la délibération du 9 septembre 2008, parvenue le 12 du même mois, par laquelle le Conseil communal arrête les conditions de recrutement et de promotion d'une secrétaire communal(e)

**VILLERS-LE-BOUILLET**

**APPROUVE** la délibération du 16 septembre 2008, parvenue le 22 du même mois, par laquelle le Conseil communal complète la rubrique "Du stage" du statut administratif du personnel communal

**N° 5 PERSONNEL COMMUNAL****Arrêtés du Collège provincial du 16 octobre 2008 relatifs à la fonction publique****En séance du 16 octobre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :****HUY**

**APPROUVE** la délibération du 8 septembre 2008, parvenue le 24 du même mois, par laquelle le Conseil communal

abroge le règlement des prestations des nettoyeuses et nettoyeurs dans les écoles communales et dans les autres bâtiments communaux ;

modifie l'article 11, 10° du règlement du travail comprenant le règlement des congés

**JALHAY**

**APPROUVE** la délibération du 9 septembre 2008, parvenue le 18 du même mois, par laquelle le Conseil communal complète l'article 30 §1er, alinéa 1 du règlement des congés du personnel communal en fixant le régime des vacances annuelles auquel sont soumis les agents définitifs et contractuels

**N° 6 PERSONNEL COMMUNAL**

*Arrêtés du Collège provincial du 23 octobre 2008 relatifs à la fonction publique*

*En séance du 23 octobre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**AYWAILLE**

*APPROUVE* la délibération du 21 février 2008, parvenue le 3 octobre suivant, par laquelle le Conseil communal modifie le règlement de travail du personnel communal

**VILLERS-LE-BOUILLET**

*APPROUVE* la délibération du 26 mai 2008, parvenue le 4 juin suivant mais dont le délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer à son encontre démarre le 9 octobre 2008, date de la réception des pièces justificatives nécessaires à son instruction, telle que complétée par celle du 16 septembre 2008, parvenue le 9 octobre suivant, par laquelle le Conseil communal fixe la rémunération des étudiants animateurs de la cure en plein air et des étudiants ouvriers qui seront occupés au service de la voirie et/ou pour l'opération "été solidaire"

## **N° 7 FISCALITE COMMUNALE**

### ***Arrêtés de la Députation permanente du 27 juillet 2006 relatifs aux impositions communales***

***En séance du 27 juillet 2006, la Députation permanente a approuvé les délibérations des communes ci-après :***

#### **ANS**

***APPROUVE*** la délibération du 29 mai 2006, parvenue au Gouvernement provincial le 11 juillet 2006, par laquelle le Conseil communal établit, pour une durée indéterminée, un règlement redevance fixant le tarif d'octroi des concessions de sépulture ;

***APPROUVE*** la délibération du 29 mai 2006, parvenue au Gouvernement provincial le 11 juillet 2006, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2006, un règlement taxe de stationnement / horodateurs ;

#### **BEYNE-HEUSAY**

***APPROUVE*** la délibération du 3 juillet 2006, parvenue au Gouvernement provincial le 6 dito, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2006, une taxe communale à rembourser suite à la constructions des trottoirs de la rue Emile Vandervelde dans la traversée de Queue-du-Bois ;

#### **FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER**

***APPROUVE*** les délibérations du 11 avril 2006, parvenues au Gouvernement provincial le 3 juillet 2006, par lesquelles le Conseil communal établit, pour l'exercice 2006, les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs et sur les pylônes de diffusion pour GSM ;

***APPROUVE*** les délibérations du 20 juin 2006 parvenue au Gouvernement provincial le 3 juillet 2006 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2006, un règlement taxe sur la distribution a domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et de journaux non adressés ;

#### **LINCENT**

***MARQUE SON ACCORD*** sur la délibération du 23 juin 2006, parvenue au Gouvernement provincial le 12 juillet 2006, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2006, un règlement redevance pour les interventions d'office prévues aux infractions du règlement général de police

#### **SPA**

***APPROUVE*** la délibération du 30 juin 2006, parvenue au Gouvernement provincial le 5 juillet 2006, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2006, une taxe communale pour le stationnement de véhicules à moteurs, leurs remorques ou éléments sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique

## N° 8 FISCALITE COMMUNALE

*Arrêtés du Collège provincial du 5 juillet 2007 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 5 juillet 2007, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

### AMAY

*APPROUVE* la délibération du 31 mai 2007, parvenue au Gouvernement provincial en date du 11 juin 2007, par laquelle le Conseil communal décide **d'ajouter à l'article 3** du règlement taxe établissant, pour les exercices 2007 à 2012 une taxe communale annuelle sur les établissements classés repris dans le décret du 11/2/1999 relatif au permis d'environnement, **un alinéa 3**, rédigé comme suit "Les stations d'épuration établies selon la technique de lagunage sont également exonérées de la taxe frappant les établissements rangés en classe 3"

### BASSENGE

*MARQUE SON ACCORD* sur le projet de mémoire en réponse à la requête en annulation pour IMMOHAC S.A. contre la commune de BASSENGE et la Province de LIEGE et sur le courrier y relatif

### DALHEM

*APPROUVE* la délibération du 10 mai 2007, parvenue au Gouvernement provincial en date du 06 juin 2007, par laquelle le Conseil communal décide **de remplacer, en ce qui concerne le délai de réclamation, 3 mois, par 6 mois**, dans les règlements taxes sur la propreté et la salubrité publiques, les secondes résidences, les panneaux publicitaires fixes, les constructions d'habitations, les pylônes et mâts de diffusion pour GSM, les véhicules isolés abandonnés, les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium, la délivrance de documents administratifs

### LIEGE

*MARQUE SON ACCORD* sur le projet de mémoire en réponse à la requête en annulation pour Dimotel S.A. et ASBL Fed Horeca - Province de LIEGE à l'encontre de la Ville de LIEGE et sur le courrier y relatif

### THEUX

*APPROUVE* la délibération du 04 juin 2007, parvenue au Gouvernement provincial en date du 15 juin 2007, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et au plus tôt le 1er juillet 2007, pour une durée indéterminée, un règlement redevance sur les prestations techniques rendues par le Service Régional d'Incendie aux organismes publics ou privés ou aux particuliers (mission de prévention)

**N° 9 FISCALITE COMMUNALE*****Arrêtés du Collège provincial du 10 juillet 2008 relatifs aux impositions communales***

***En séance du 10 juillet 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :***

**AMAY**

***APPROUVE*** la délibération du 2 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 10 dito, par laquelle le Conseil communal modifie dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une période expirant le 31/12/2012, un règlement taxe sur la délivrance des documents administratifs

***APPROUVE*** les délibérations du 2 juin 2008 parvenues au Gouvernement provincial le 10 dito, par lesquelles le Conseil communal modifie dès l'entrée en vigueur des présentes délibérations et pour une période expirant le 31/12/2012, deux règlements redevances sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement et sur les prestations administratives

**ANS**

***APPROUVE*** la délibération du 2 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 13 dito, par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période indéterminée, un règlement redevance pour l'occupation de la voie publique rue des français, 100

**AWANS**

***APPROUVE*** la délibération du 18 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 25 dito, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et ce, jusqu'au 31 décembre 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs

**BASSENGE**

***APPROUVE*** les délibérations du 12 juin 2008 parvenues au Gouvernement provincial le 20 dito, par lesquelles le Conseil communal modifie pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs et dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une durée expirant le 31 décembre 2013, un règlement taxe sur les travaux de raccordement d'immeubles au réseau d'égouts

**BRAIVES**

***APPROUVE*** la délibération du 5 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 13 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012 un règlement taxe sur les immeubles inoccupés

**COMBLAIN-AU-PONT**

***APPROUVE*** la délibération du 6 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 24 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2010, un règlement taxe sur les carrières

**CRISNEE**

*APPROUVE* les délibérations du 21 mai 2008 parvenues au Gouvernement provincial le 11 juin 2008, par lesquelles le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012, deux règlements taxes sur les véhicules isolés abandonnés ainsi que sur les dépôts de mitraille et de véhicules usagers

**CRISNEE**

*APPROUVE* la délibération du 11 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 18 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur les cartes d'identité électroniques des personnes inscrites au registre national des étrangers

**DALHEM**

*APPROUVE* la délibération du 29 mai 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 12 juin 2008, par laquelle le Conseil communal modifie pour l'exercice 2008 son règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs

**HAMOIR**

*APPROUVE* les points 1, 2 et 3 de la délibération relatifs aux trois redevances sur les concessions de sépultures, sur la fixation du prix de vente des columbariums, sur l'utilisation de caveau d'attente et la translation ultérieure de la commune à l'exception - à l'article 5 sur le point 1, - à l'article 5 pour le point 2 et - à l'article 6 pour le point 3 des termes " Après approbation de la demande de concessions par le Collège" qui ne sont pas approuvés  
*APPROUVE* le point 4 de la délibération relatif à la taxe sur les inhumations, les dispersions des cendres et mises en columbarium et invite le Conseil communal à ne plus voter un règlement taxe pour une durée indéterminée

**HANNUT**

*APPROUVE* la délibération du 12 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 18 dito, par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'au 31 décembre 2012 un règlement taxe sur le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique

**JUPRELLE**

*APPROUVE* la délibération du 29 mai 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 11 juin 2008, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur les logements abandonnés

**NEUPRE**

*APPROUVE* la délibération du 19 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 26 dito, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et ce, jusqu'au 31/12/2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs

**STAVELOT**

*APPROUVE* la délibération du 29 mai 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 12 juin 2008, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2007 à 2012 un règlement redevance sur la recherche, la délivrance et les renseignements administratifs et urbanistiques

**WANZE**

*APPROUVE* la délibération du 9 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 23 dito, par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur de la présente délibération, pour une période indéterminée, un règlement redevance pour l'occupation de salles à l'exception à l'article 3 de la phrase "Le Collège communal est autorisé à accorder la gratuité des salles communales dans tous les cas où la demande aura un caractère social" qui n'est pas approuvée

**N° 10 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 21 août 2008 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 21 août 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**BEYNE-HEUSAY**

*APPROUVE la délibération du 30 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 3 juillet 2008, par laquelle le Conseil communal modifie pour les exercices 2007 à 2012 un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs*

**DISON**

*APPROUVE la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 3 juillet 2008, par laquelle le Conseil communal modifie dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2012 un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs*

*APPROUVE la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 3 juillet 2008 par laquelle le Conseil communal modifie pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers*

*MARQUE SON ACCORD sur les projets de lettre et d'arrêté y relatifs*

**FERRIERES**

*APPROUVE la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 2 juillet 2008, par laquelle le Conseil communal établit pour l'exercice 2008, un règlement taxe sur l'enlèvement des immondices*

**JALHAY**

*APPROUVE la délibération du 23 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour l'exercice 2008, un règlement taxe sur l'enlèvement et le traitements des déchets ménagers*

*APPROUVE les délibérations du 23 juin 2008 parvenues au Gouvernement provincial le 27 dito, par lesquelles le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012, des règlements taxes, le raccordement à l'égout, l'entretien des égouts, les panneaux publicitaires, les secondes résidences, les logements inoccupés*

*APPROUVE la délibération du 23 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2009 à 2012, un règlement taxe sur les séjours*

**LIEGE**

*APPROUVE la délibération du 26 mai 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal de la Ville proroge pour une période d'un an à partir du 1er janvier 2008, son règlement taxe urbaine, à charge des personnes qui offrent en location des logements à d'autres qui n'y sont pas domiciliés*

**LINCENT**

*APPROUVE la délibération du 5 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito par laquelle le Conseil communal modifie dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et au plus tôt le 1er juillet 2008 pour une période expirant le 31 décembre 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs*

**PLOMBIERES**

**APPROUVE** la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période indéterminée, un règlement redevance pour l'exercice et l'organisation sur le domaine public et en dehors des marchés publics, d'activités ambulantes ainsi que pour l'exercice et l'organisation d'activités foraines et d'activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes publiques et le domaine public

**SERAING**

**APPROUVE** la délibération du 26 mai 2008, parvenue au Gouvernement provincial le 6 juin 2008 dont le délai de tutelle lui impartir pour statuer a été prorogé au 22 août 2008, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit, dès l'entrée en vigueur de la délibération et pour l'exercice 2008, une tarification pour l'occupation des diverses installations culturelles communales et l'utilisation des matériel et mobilier communaux à l'exception - des dispositions relatives à la caution, le point 2.4° relatif à l'entretien des installations, la remise en état des lieux et le 9° jusqu'au 16° du même point 2 qui traitent notamment du contrat d'assurances qui ne relèvent pas de la fiscalité et ne doivent donc pas être soumis à la tutelle spéciale, à l'exception de l'article 7 et à l'exception au 17° du point 2 des termes "tous les cas non prévus par la présente seront soumis à l'appréciation du Collège communal en vue de rendre aux dispositions ci-avant leur maximum d'efficacité" qui ne sont pas approuvés.

**SERAING**

**APPROUVE** la délibération du 26 mai 2008, parvenue au Gouvernement provincial le 6 juin 2008, dont le délai de tutelle lui impartir pour statuer a été prorogé au 22 août 2008, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit, pour l'exercice 2008 et ce, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération, la tarification pour les dispositions particulières en faveur de divers groupements, les forfaits par équipe ou par club et par saison ainsi que les forfaits pour les clubs formateurs ayant une école de jeunes à l'exception au point A § 3 des termes le personnel communal en activité, le personnel du CPAS en activité, le personnel de police en activité et les échevins qui ne sont pas approuvés et à l'exception des points 1), 2) et 3) relatifs à la période couverte par le forfait annuel ou à la caution ou aux mesures de sécurité et aux recommandations du Bourgmestre qui ne relèvent pas de la fiscalité et ne doivent pas être soumis à la tutelle spéciale

**THEUX**

**APPROUVE** la délibération du 2 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 26 dito, par laquelle le Conseil communal de THEUX établit à partir du 3 juin 2008 un règlement redevance sur la distribution d'eau

**THIMISTER-CLERMONT**

**APPROUVE** la délibération du 5 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour l'exercice 2008, un règlement taxe sur les loges foraines et les loges mobiles

**APPROUVE** la délibération du 5 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour l'exercice 2008, un règlement redevance d'occupation pour les loges foraines et mobiles établies sur le domaine public

**APPROUVE** la délibération du 5 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 27 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur le colportage

**N° 11 FISCALITE COMMUNALE*****Arrêtés du Collège provincial du 28 août 2008 relatifs aux impositions communales***

***En séance du 28 août 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :***

**AUBEL**

***APPROUVE*** la délibération du 2 juillet 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 8 dito, par laquelle le Conseil communal établit dès le 01/07/2008 et pour un terme expirant le 31 décembre 2012, un règlement redevance sacs poubelles

**AUBEL**

***APPROUVE*** la délibération du 2 juillet 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 8 dito, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012 un règlement taxe sur les immeubles inoccupés

**GRACE-HOLLOGNE**

***APPROUVE*** la délibération du 30 juin parvenue au Gouvernement provincial le 8 juillet 2008 par laquelle le Conseil communal modifie pour une période expirant le 31 décembre 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs

**PLOMBIERES**

***APPROUVE*** la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 9 juillet 2008 par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour un durée indéterminée, un règlement redevance pour l'exécution de travaux

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

***APPROUVE*** la délibération du 25 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 4 juillet 2008, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur la distribution de feuilles et de cartes publicitaires, ainsi que de catalogues et de journaux, lorsque ces imprimés sont non adressés à l'exception à l'article 6 du dernier paragraphe qui n'est pas approuvé

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

***APPROUVE*** la délibération du 25 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 4 juillet 2008, par laquelle le Conseil communal de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE établit pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs à l'exception à l'article 2 c) des termes "soumis au droit de timbre"

**N° 12 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 4 septembre 2008, relatifs aux impositions communales*

*En séance du 4 septembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**BLEGNY**

*APPROUVE la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 11 août, par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'à la fin de l'année 2012, un règlement redevance communale pour couvrir le coût de l'indication de l'implantation des nouvelles constructions*

**DISON**

*APPROUVE la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 14 juillet, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une période indéterminée, un règlement redevance pour la location de la salle communale des fêtes*

**HERSTAL**

*APPROUVE la délibération du 10 juillet 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 30 juillet 2008 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2008, un règlement portant la taxe compensatoire à la non application à certains biens immobiliers, outillage et matériel, de la péréquation cadastrale adoptée pour les biens ordinaires*

**VERVIERS**

*APPROUVE les délibérations du 30 juin 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 16 juillet par lesquelles le Conseil communal modifie les règlements redevances pour services techniques rendus par les services communaux des Travaux à des organismes publics ou privés, ou aux particuliers et pour prêt de matériel à des organismes publics ou privés, ou aux particuliers*

**WELKENRAEDT**

*APPROUVE la délibération du 26 juin 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 11 juillet, par laquelle le Conseil communal établit à partir du 1er janvier 2009 et pour la durée de l'actuelle législature, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés*

**N° 13 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 25 septembre 2008 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 25 septembre 2008, le Collège provincial a approuvé la délibération de la commune ci-après :*

**NANDRIN**

*APPROUVE la délibération du 2 septembre 2008, parvenue au Gouvernement provincial le 5 dito, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur soit le 5ème jour suivant sa publication et pour une période indéterminée, un règlement redevance pour la location des locaux communaux*

**N° 14 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 2 octobre 2008 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 2 octobre 2008, le Collège provincial a approuvé la délibération de la commune ci-après :*

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

*Approuve les délibérations du 13 août 2008 parvenues au Gouvernement provincial le 10 septembre 2008, par lesquelles le Conseil communal de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE établit, pour les exercices 2008 à 2012, des règlements redevances sur la délivrance de permis d'urbanisme, l'intervention des services communaux en matière de propreté publique ainsi que sur le droit d'emplacement sur les marchés.*

**N° 15 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 23 octobre 2008 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 23 octobre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**AWANS**

*Approuve la délibération du 23 septembre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 à 2012, un règlement taxe sur les secondes résidences.*

*Approuve la délibération du 23 septembre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération jusqu'au 31 décembre 2012, un règlement redevance sur la délivrance de copies de documents aux conseillers communaux.*

**BURDINNE**

*Approuve la délibération du 25 septembre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 30 dito, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2008 à 2012, un règlement taxe sur la délivrance des documents administratifs.*

**CHAUDFONTAINE**

*Approuve la délibération du 24 septembre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 1<sup>er</sup> octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2008 à 2012, un règlement redevance sur la célébration de mariages.*

**FLERON**

*Approuve la délibération du 23 septembre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 03 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal arrête, dès son approbation et sa publication, et pour une durée indéterminée, le règlement redevance pour l'occupation des locaux communaux.*

**N° 16 FISCALITE COMMUNALE**

**Arrêtés du Collège provincial du 6 novembre 2008 relatifs aux impositions communales**

**En séance du 6 novembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :**

**AMAY**

*Approuve la délibération du 13 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 17 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal arrête, pour l'exercice 2009, le règlement taxe directe de répartition sur les mines, minières, carrières et terrils en exploitation au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition.*

**ANS**

*Approuve la délibération du 29 septembre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 13 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal arrête, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération jusqu'au 31 décembre 2012, le règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs par l'Administration Communale.*

**CRISNEE**

*Approuve la délibération du 19 décembre 2007, parvenue au Gouvernement provincial en date du 10 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal arrête, pour les exercices 2008 à 2012, le règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.*

**MARCHIN**

*Approuve la délibération du 09 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 17 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal arrête, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2012, le règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs par la commune.*

**NEUPRE**

*Approuve les délibérations du 25 septembre 2008 parvenues au Gouvernement provincial le 8 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période indéterminée, des règlements redevances pour le traitement des dossiers de permis d'urbanisme, de lotir, de modification du permis de lotir et de certificat d'urbanisme et pour occupation du domaine public par les terrasses de l'Horeca, par les étalages de marchandises, par les distributeurs de boissons et/ou de nourriture.*

**OUPEYE**

*Approuve la délibération du 29 septembre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 8 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2008 à 2012, un règlement redevance sur toute occupation d'emplacements sur les marchés publics ou sur le domaine public en dehors des marchés publics.*

## **N° 17 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 13 novembre 2008 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 13 novembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

### **DISON**

*Approuve les délibérations du 16 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 24 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, dès leur entrée en vigueur et pour une période indéterminée, les règlements redevances : sur la délivrance de documents et la fourniture de renseignements en matière d'urbanisme et pour la mise à disposition par la commune de biens meubles ou de services techniques, administratifs et ouvriers au bénéfice des locataires des salles dont la commune est propriétaire ou dont elle assume elle-même la gestion et des organismes publics ou privés, des personnes et/ou des sociétés privées.*

### **DONCEEL**

*Approuve la délibération du 15 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 23 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, jusqu'au 31 décembre 2012, le règlement taxe sur la délivrance de carte d'identité aux étrangers.*

### **ENGIS**

*Approuve les délibérations du 07 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 21 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal arrête, dès leur entrée en vigueur et pour une période expirant le 31 décembre 2012, les règlements redevances -pour le prêt de matériel et des véhicules communaux ainsi que des prestations du personnel du Service des Travaux et -pour les travaux de raccordement d'immeubles au réseau communal d'égoûtage ainsi qu'aux canalisations communales de tout type.*

### **SOUMAGNE**

*Approuve les délibérations du 20 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 24 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal remplace l'article 5 de son règlement redevance sur la collecte des tontes de pelouse, arrêté par délibération du 26 novembre 2007 pour une durée indéterminée et l'article 3 de son règlement redevance sur le ramassage des déchets d'élagage, arrêté par délibération du 23 octobre 2006 pour une durée indéterminée.*

### **VERVIERS**

*Approuve la délibération du 06 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 21 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal arrête, au 1<sup>er</sup> jour de sa publication et jusqu'à l'exercice 2012, le règlement taxe sur les agences bancaires.*

### **OUPEYE**

*Approuve la délibération du 29 septembre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 8 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2008 à 2012, un règlement redevance sur toute occupation d'emplacements sur les marchés publics ou sur le domaine public en dehors des marchés publics.*

**N° 18 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 20 novembre 2008 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 20 novembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**BERLOZ**

*Approuve les délibérations du 13 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 29 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, les règlements taxes sur les terrains non bâtis et sur les pylônes et mâts servant de support aux antennes de diffusion pour GSM et ERMES installés sur le territoire de la commune.*

*Approuve la délibération du 13 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 29 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une période d'un an, expirant le 31 décembre 2009, le règlement taxe sur les salles destinées à la pratique de l'équitation ou à son apprentissage.*

**BERLOZ**

*Approuve la délibération du 13 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 29 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, le règlement taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés, qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite, à l'exception, à l'article 7, des termes « A l'exception des dispositions prévues pour la taxation forfaitaire trimestrielle »..*

**CHAUDFONTAINE**

*Approuve la délibération du 22 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 27 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 à 2012, le règlement taxe sur l'entretien des égouts et canalisations de voirie.*

**HANNUT**

*Approuve la délibération du 21 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 27 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et pour les exercices 2009 à 2012, le règlement redevance pour l'occupation du domaine public : par les cirques et autres attractions ou manifestations similaires (exposition de reptiles, cascades de voitures, ...), lors de travaux (de construction, de démolition, de reconstruction ou de transformation) à des immeubles privés, pour le placement de palissades, de barrières, de cloisons, d'échafaudage, de conteneurs ou de tout autre objet similaire, par les étals ou les véhicules de commerçants ambulants.*

**OUFFET**

*Approuve les délibérations du 20 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 27 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, les règlements taxes sur la délivrance de documents administratifs, la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés et les secondes résidences.*

*Approuve les délibérations du 20 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 27 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une période expirant le 31 décembre 2009, les règlements redevances sur la délivrance des permis d'ordre urbanistique tels que repris dans le nouveau C.W.A.T.U.P. et l'intervention des services communaux en matière de propreté publique.*

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 27 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une période indéterminée, le règlement redevance sur l'exhumation de restes mortels exécutée par la Commune.*

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 27 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et pour une période indéterminée, le règlement redevance sur le raccordement au réseau d'égouttage.*

### **OUFFET**

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 28 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal d'OUFFET établit, dès son entrée en vigueur et pour une période indéterminée, le règlement redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.*

### **OUPEYE**

*Approuve les délibérations du 23 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 30 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, le règlement taxe sur les moteurs, quelque soit le fluide ou la source d'énergie qui les actionne et le règlement taxe industrielle compensatoire.*

### **SERAING**

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 31 dito, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour les saisons 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, un règlement redevance sur l'établissement des tarifications ayant pour objet les dispositions particulières en faveur de divers groupements, les forfaits par équipe ou par club et par saison ainsi que les forfaits pour les clubs formateurs ayant une école de jeunes.*

### **SERAING**

*Approuve les délibérations du 20 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 31 octobre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée d'un an, les règlements taxes relatifs à la force motrice et à la taxe industrielle compensatoire.*

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 31 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée de deux ans échéant le 31 décembre 2010, le règlement redevance sur des prestations communales diverses.*

### **SERAING**

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 31 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée d'un an, le règlement relatif aux exonérations fiscales en faveur des entreprises nouvelles.*

### **SOUMAGNE**

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, accompagnée du tableau prévisionnel du coût-vérité, pièce justificative nécessaire à son instruction, parvenus au Gouvernement provincial en date du 24 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, à partir du*

*1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une période d'un an expirant le 31 décembre 2009, le règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés, à l'exception, à l'article 12, des termes "L'introduction d'une réclamation ne dispense pas de l'obligation de payer ladite taxe dans le délai imparti".*

**SPA**

*Approuve la délibération du 17 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 28 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement redevance sur la délivrance de renseignements ou documents administratifs.*

**VISE**

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 28 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, le règlement taxe industrielle compensatoire.*

*Approuve la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 28 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal modifie, à partir de l'exercice 2009, l'article 7 de son règlement taxe sur la distribution gratuite à domicile de feuilles et cartes publicitaires non adressées.*

**WANZE**

*Approuve la délibération du 13 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 28 octobre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et pour une période indéterminée, le tarif pour les consommations du hall communal.*

## N° 19 FISCALITE COMMUNALE

*Arrêtés du Collège provincial du 27 novembre 2008 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 27 novembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

### DALHEM

*Approuve les délibérations du 30 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 06 novembre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, les règlements redevances pour les prestations assurées par le personnel communal, l'intervention des services communaux en matière de propreté publique, l'occupation du domaine public lors des fêtes locales, sur les photocopies, les concessions dans les cimetières communaux, les actes et permis requis par le Nouveau CWATUP, pour les travaux de raccordement d'immeubles et de parcelles de terrains au nouveau réseau d'égouttage, la recherche et la délivrance de renseignements urbanistiques écrits.*

### DALHEM

*Approuve les délibérations du 30 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 06 novembre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, les règlements taxes sur les véhicules isolés abandonnés, la délivrance de documents administratifs, les panneaux publicitaires fixes, la distribution gratuite d'écrits publicitaires « toutes boîtes », la construction d'habitations, les secondes résidences.*

*Approuve la délibération du 30 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 06 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, le règlement redevance sur les exhumations*

### HERSTAL

*Approuve la délibération du 30 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 04 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 à 2012 inclus, le règlement relatif à la redevance et aux conditions d'octroi des concessions de sépultures.*

### HERSTAL

*Approuve la délibération du 30 octobre 2008, accompagnée du tableau prévisionnel du coût-vérité, pièce justificative nécessaire à son instruction, parvenus au Gouvernement provincial en date du 04 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 à 2012 inclus, le règlement taxe sur l'enlèvement des immondices (déchets ménagers), à l'exception des dispositions concernant les exercices 2011 et 2012 qui ne sont pas approuvées.*

### HUY

*Approuve la délibération du 13 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 07 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, le tarif horaire pour la mise à disposition des locaux des Espaces Publics Numériques de la Bibliothèque Publique Locale.*

**NEUPRE**

*Approuve* la délibération du 23 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 03 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2012, le règlement taxe sur la délivrance de tous les documents administratifs.

*Approuve* les délibérations du 23 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 03 novembre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 à 2012, les règlements taxes sur l'entretien des égouts ou des canalisations de voirie ou d'eau résiduaire, les débits de tabacs, les enseignes et publicités assimilées, les panneaux de toute nature destinés à l'apposition d'affiches à caractère publicitaire et sur les affiches publicitaires en métal léger ou en PVC qui ne nécessitent pas de support, les dépôts de mitraille et/ou de véhicules usagés, les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement, les agences bancaires, les loués meublés, les commerces de frites établis sur le domaine privé et public, les parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé, les immeubles bâtis inoccupés.

*Approuve* les délibérations du 23 octobre 2008, parvenues au Gouvernement provincial en date du 03 novembre 2008, par lesquelles le Conseil communal établit, au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée indéterminée, les règlements redevances sur la demande d'autorisation d'activité en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (établissements classés), les permis de lotir, l'octroi des concessions et des sépultures.

**OUFFET**

*Approuve* la délibération du 20 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 27 octobre 2008, mais dont le délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer à son encontre démarre le 04 novembre 2008, date de la réception du tableau prévisionnel du coût-vérité, pièce justificative nécessaire à son instruction, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, le règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

**STAVELOT**

*Approuve* la délibération du 23 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 04 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement relatif à la redevance pour occupation du domaine public par des terrasses d'établissements accessibles au public (hôtels, restaurants, cafés, débits de crèmes glacées...).

**TROIS-PONTS**

*Approuve* la délibération du 05 novembre 2008, accompagnée du tableau prévisionnel du coût-vérité, pièce justificative nécessaire à son instruction, parvenus au Gouvernement provincial en date du 10 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2009 à 2010, le règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

**VERVIERS**

*Approuve* la délibération du 27 octobre 2008, parvenue au Gouvernement provincial en date du 06 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, dès le 1<sup>er</sup> jour de sa publication et jusqu'à l'exercice 2012, le règlement taxe relatif à la délivrance de documents administratifs à l'exception de l'article 10 qui ne doit pas être approuvé.

**WASSEIGES**

*Approuve la délibération du 6 novembre 2008 parvenue au Gouvernement provincial le 13 dito, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une période expirant le 31 décembre 2012, un règlement redevance pour l'enlèvement des objets encombrants.*

**N° 20 REMENBREMENT LEGAL DE BIENS RURAUX**

*Par arrêté du 11 décembre 2008, le Collège provincial émet un avis favorable sur le projet de remembrement d'AINEFFE (FAIMES) tout en énumérant certaines observations à l'attention du Comité de remembrement*

**N° 21 REMENBREMENT LEGAL DE BIENS RURAUX**

*Par arrêté du 11 décembre 2008, le Collège provincial émet un avis favorable sur le projet de remembrement LINCENT tout en énumérant certaines observations à l'attention du Comité de remembrement*

**N° 22 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS**

***Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 15 janvier 2009 relative au pavoisement des édifices publics***

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
A Mesdames et Messieurs les Présidents des CPAS des communes de la région de langue française de la Province de Liège  
Pour information : à M. le Commissaire d'Arrondissement*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,*

*En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer, en berne, le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 17 février, jour anniversaire de la mort de Sa Majesté le Roi Albert Ier, et en mémoire des membres défunts de la Famille Royale.*

*Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée*

**LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE  
Michel FORET**

**N° 23 FINANCES COMMUNALES***Arrêtés du Collège provincial du 4 décembre 2008 relatifs aux finances communales**En séance du 4 décembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :***DALHEM***Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2007, votés le 29 mai, parvenus dans leur intégralité le 28 octobre 2008, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 387.440,17 € au service ordinaire et de 347.349,58 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 549.750,77 € au service ordinaire et de 3.779.518,66 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 23.621.462,58 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 209.419,95 € et un fonds de réserve extraordinaire de 135.455,05 €), par un boni d'exploitation de 972.769,91 € et par un boni de l'exercice de 1.079.197,55 €.***FLEMALLE***Approuve les comptes annuels de l'exercice 2007 de la Régie de la Commune, votés le 25 septembre, parvenus le 28 octobre 2008.***HAMOIR***Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2007, votés le 2 juillet, parvenus dans leur intégralité le 10 octobre 2008, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de + 245.836,66 € au service ordinaire et de 0 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de + 316.099,96 € au service ordinaire et de + 99.907,20 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 18.606.069,97 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 991,57 € et un fonds de réserve extraordinaire de 340.275,28€), par un boni d'exploitation de 368.703,30 € et par un boni de l'exercice de 244.124,29 €.***JALHAY***Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2007, votés le 9 septembre, parvenus le 28 octobre 2008, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.234.834,56 € au service ordinaire et de - 292.717,43 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.497.296,84 € au service ordinaire et de 477.779,75 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 50.991.252,72 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 36.120,05 € et un fonds de réserve extraordinaire de 254.835,23 €), par un boni d'exploitation de 867.041,29 € et par un boni de l'exercice de 902.646,36 €.***REMICOURT***Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2007, votés le 15 septembre, parvenus dans leur intégralité le 22 octobre 2008, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.662.201,16€ au service ordinaire et de 0,00€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.684.919,41€ au service ordinaire et de 111.865,47€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 15.187.544,96€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 3.966,30€, par un boni d'exploitation de 404.442,15€ et par un boni de l'exercice de 422.917,45€.*

**VISE**

*Approuve le budget pour 2009 de la régie communale ordinaire – ADL, voté le 20 octobre, parvenu le 5 novembre 2008.*

**CRISNEE**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 29 octobre, parvenue le 5 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 7.251,34 € et par un boni global de 381.751,70 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**DISON**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 16 octobre, parvenue le 7 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 179.961,59 € et par un boni global de 3.506.203,85 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 340.384,35 €.*

**FERRIERES**

*Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 9 octobre, parvenue le 20 octobre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de +25.501,17 € et par un boni global de +1.606.793,07 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de +255.614,81 €;*

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 15 novembre, parvenue le 19 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de +63.827,60 € et par un boni global de +2.298.469,71 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de +172.730,36 €.*

**FLERON**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 21 octobre, parvenue le 30 octobre 2008 dont le délai a été prorogé jusqu'au 16 décembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 840.407,16€ et par un boni global de 1.611.847,49€ et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 219.583,20€.*

**HERSTAL**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 30 octobre, parvenue le 04 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 1.160.343,11 € et par un boni global de 17.509.727,92 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant à l'équilibre.*

**NEUPRE**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 23 octobre, parvenue le 10 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de – 175.442,48 € et par un boni global de +368.945,14 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de +54.738,39 €.*

**OREYE**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 17 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 179.375,99€ et par un boni global de 1.555.639,88 €.*

**SAINT-NICOLAS**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 20 octobre, parvenue le 24 octobre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 204.821,44 € et par un boni global de 922.942,63 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 318.603,75 €.*

**SOUMAGNE**

*Approuve telles que rectifiées la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 20 octobre, parvenue le 24 octobre 2008 dont le délai a été prorogé jusqu'au 8 décembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 541.196.13€ et par un boni global de 31.530,27€ et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**SPA**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 17 octobre, parvenue le 27 octobre 2008 et dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 11 décembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 62.307,87 € et par un boni global de 6.701.566,97 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour et dont le délai a été également prorogé jusqu'au 11 décembre 2008, se clôturant par un boni de 1.829.928,43 €.*

**SPRIMONT**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 7 novembre, parvenue le 14 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 482.084,40 € et par un boni global de 622.584,86 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 56.385,72 €.*

**TROIS-PONTS**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 5 novembre, parvenue le 10 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 40.088,13 € et par un boni global de 419.014,53 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 637.714,64 €.*

**VERLAINE**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 27 octobre, parvenue le 4 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 3.161,60 € et par un boni global de 230.410,40 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 140.698,87 €.*

**VERVIERS**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 6 octobre, parvenue le 22 octobre 2008, se clôturant par un boni à l'exercice propre de 1.229.194,07 € et par un boni global de 2.292.064,88 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 308.629,13 €.*

## **N° 24 FINANCES COMMUNALES**

### ***Arrêtés du Collège provincial du 11 décembre 2008 relatifs aux finances communales***

***En séance du 11 décembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :***

#### **ANS**

***Approuve les comptes annuels de l'exercice 2007 de la Régie, votés le 13 novembre, parvenus le 17 novembre 2008.***

#### **COMBLAIN-AU-PONT**

***Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2007, votés le 3 octobre, parvenus le 16 octobre 2008, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 306.503,12 € au service ordinaire et de 37.717,67 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 378.607,33 € au service ordinaire et de 1.720.756,69 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 19.067.422,34 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 21.000,00 € et un fonds de réserve extraordinaire de 348.132,65 €), par un boni d'exploitation de 262.412,95 € et par un boni de l'exercice de 165.881,59 €.***

#### **AMAY**

***Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 13 novembre 2008 dont le délai a été prorogé jusqu'au 28 décembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 19.806,61 € et par un boni global de 1.530.551,22 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 817.091,12€.***

#### **ANS**

***Approuve la délibération du 13 novembre 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 17 du même mois, par laquelle le Conseil communal arrête la modification du budget ordinaire pour 2008 de la Régie Communale Ordinaire de l'Agence de Développement Local.***

#### **ANS**

***Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 17 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 30.123,38€ et par un boni global de 369.208,97€ et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.***

#### **ANTHISNES**

***Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 5 novembre, parvenue le 13 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 60.213,20 € et par un boni global de 734.023,72 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 63.932,28€.***

#### **BAELEN**

***Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 10 novembre, parvenue le 13 novembre 2008, se clôturant, telle que rectifiée, par un boni à l'exercice propre de 19.642,13 € et par un boni global de 1.257.387,33 € et la modification n°***

6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 280.051,46 €.

**BERLOZ**

*Approuve* la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 3 novembre, parvenue le 18 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 2.487,67 € et par un boni global de 653.114,80 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

**BLEGNY**

*Approuve* la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 13 novembre 2008, tel que rectifiée, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 94.904,82 € et par un boni global de 162.795,79 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 7.957,12 €.

**BRAIVES**

*Approuve* la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 5 novembre, parvenue le 17 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 5.518,39 € et par un boni global de 118.024,67 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 13.827,70 €.

**BURDINNE**

*Approuve* la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 5 novembre, parvenue le 18 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 1.956,46 € et par un boni global de 486.706,51 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 104.765,27 €.

**COMBLAIN-AU-PONT**

*Approuve* la modification n° 4 du service extraordinaire du budget communal pour 2008, votée le 31 octobre, parvenue le 17 novembre 2008 se clôturant en équilibre.

**FAIMES**

*Approuve* la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 17 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 35.300,44 € et par un boni global de 588.016,23 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

**FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER**

*Approuve* la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 6 novembre, parvenue le 13 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 271,86 € et par un boni global de 465.844,63 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 109.734,09 €.

**GRACE-HOLLOGNE**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 3 novembre, parvenue le 17 novembre 2008, se clôturant, telles que rectifiées, par un boni propre à l'exercice de 250.606,16 € et par un boni global de 1.563.580,76 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 274.090,24 €.*

**HANNUT**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 21 octobre, parvenue le 3 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 199,98 € et par un boni global de 453.935,91 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 126.425,85 €.*

**HERON**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 7 novembre, parvenue le 13 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 9.226,25€ et par un boni global de 100.994,80 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 59.594,41 €.*

**HUY**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 13 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de -929.658,53 € et par un boni global de 3.093.314,04 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 328.705,13 €.*

**LINCENT**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 28 octobre, parvenue le 12 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 70.129,42 € et par un boni global de 361.483,99 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**MALMEDY**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 14 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de -386.029,94 € et par un boni global de +1.043.734,20 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant, telle que rectifiée, en équilibre.*

**MARCHIN**

*Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 17 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 204.900,32 € et par un boni global de 508.784,07 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 2.050,49 €.*

**NANDRIN**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 10 novembre, parvenue le 14 novembre 2008, se clôturant, telle que rectifiée, par un boni propre à l'exercice de +40.960,05 € et par un boni global de +37.447,32 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**PEPINSTER**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 14 novembre 2008, se clôturant par un boni à l'exercice propre de 46.939,36 € et par un boni global de 1.154.764,60 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 952.530,06 €.*

**PLOMBIERES**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 6 novembre, parvenue le 14 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 634.384,39 € et par un boni global de 42.563,05 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**REMICOURT**

*Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 6 novembre, parvenue le 19 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 225.942,05 € et par un boni global de 1.181.544,73 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 15 octobre, parvenue dans son intégralité le 12 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 1.216,67 € et par un boni global de 626.218,18 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni rectifié de 39.506,35 €.*

**SAINT-NICOLAS**

*Approuve la modification n° 6 du service extraordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 18 novembre 2008, se clôturant par un boni de 318.603,75€.*

**STOUMONT**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 13 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 141.947,97 € et par un boni global de 806.538,80 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**WAIMES**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire, telle que rectifiée du budget communal pour 2008, votée le 28 octobre, parvenue le 14 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 34.447,42 € et par un boni global de 2.807.406,15 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**WANZE**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 20 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 9.441,25€ et par un boni global de 1.789.181,79€ et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 11.717,52 €.*

**WELKENRAEDT**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 22 octobre, parvenue le 13 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 100.975,81 € et par un boni global de 62.842,40 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

## N° 25 FINANCES COMMUNALES

*Arrêtés du Collège provincial du 18 décembre 2008 relatifs aux finances communales*

*En séance du 18 décembre 2008, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

### SAINT-NICOLAS

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2007, votés le 20 octobre, parvenus le 31 octobre 2008, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2.345.018,63 € au service ordinaire et de - 161.242,54 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 2.534.446,27 € au service ordinaire et de 6.372.788,07 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 59.887.388,89 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 4.957,87 € et un fonds de réserve extraordinaire de 75.920,81 €), par un boni d'exploitation de 1.568.471,19 € et par un boni de l'exercice de 1.626.664,41 €.*

### COMBLAIN-AU-PONT

*Approuve la modification budgétaire n° 1 pour 2009 de la régie communale ordinaire – ADL, votée le 5 décembre, parvenue le 12 décembre 2008.*

### DALHEM

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 26 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 275.703,81 € et par un boni global de 56.789,72 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant à l'équilibre.*

### DONCEEL

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 20 novembre, parvenue le 28 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 161.613,77€ et par un boni global de 1.049.993,10€ et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 36.037,36 €.*

### ENGIS

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 19 novembre, parvenue le 24 novembre 2008, se clôturant, telles que rectifiées, par un mali propre à l'exercice de 166.191,79 € et par un boni global de 41.059,82 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 198.834,83 €.*

### GEER

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 26 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 215.998,52 € et par un boni global de 383.141,68 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**HERVE**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 15 septembre, parvenue le 24 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 99.075,53 € et par un boni global de 2.026.548,72 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, telle que rectifiée, se clôturant par un boni de 13.927,60 €.*

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 20 octobre, parvenue le 24 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 167.358,44 € et par un boni global de 1.658.177,09 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, telle que rectifiée, se clôturant par un boni de 426.625,33 €.*

**LIEGE**

*Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 20 octobre, parvenue le 10 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 14.565.077,00 € et en équilibre au global et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 22.453.881,92 €.*

**LIEGE**

*Approuve la modification n° 4 du service extraordinaire du budget communal pour 2008, votée le 15 décembre, parvenue le 16 décembre 2008, se clôturant par un boni de 22.455.319,92 €.*

**LIERNEUX**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 14 novembre, parvenue le 27 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 84.245,84 € et par un boni global de 409.078,84 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un équilibre.*

**LIMBOURG**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 20 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 3.662,92 € et par un boni global de 466.390,88 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**MODAVE**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 23 octobre, parvenue, dans son intégralité, le 21 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de +18.757,34 € et par un boni global de +1.065.311,20 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de +9.317,98 €.*

**OLNE**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 12 novembre, parvenue le 17 novembre 2008 dont le délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 51.723,86 € et par un boni global de 261.470,39 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**OUPEYE**

*Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 27 novembre, parvenue le 28 novembre 2008, se clôturant, telle que rectifiée, par un boni à l'exercice propre de 1.348.378,28 € et par un boni global de 4.966.588,03 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 458.526,73 €.*

**THIMISTER-CLERMONT**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 13 novembre, parvenue le 27 novembre 2008, se clôturant par un boni à l'exercice propre de 118.032,68 € et par un boni global de 544.834,96 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**TINLOT**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 30 octobre, parvenue le 7 novembre 2008, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 30.439,27 € et par un boni global de 326.239,17 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par en équilibre.*

**TROOZ**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 10 novembre, parvenue le 28 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 434.897,06 € et par un boni global de 4.943,26 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

**VILLERS-LE-BOUILLET**

*Approuve la modification n° 7 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 24 novembre, parvenue le 03 décembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 325.962,21 € et par un boni global de 761.441,44 € et la modification n° 8 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 156.815,60 €.*

**WAREMME**

*Approuve la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2008 votée le 12 novembre, parvenue le 20 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 239.739,37 € et par un boni global de 2.319.889,18 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 175.557,82 €.*

**WASSEIGES**

*Approuve la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2008, votée le 25 novembre, parvenue le 28 novembre 2008, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 45.520,79 € et par un boni global de 530.823,97 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.*

N° 26 COLLECTES – LOTERIES – TOMBOLAS

*Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 2<sup>e</sup>. semestre 2008*

<b>Nom de l'organisateur</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date de l'autorisation</b>	<b>Période</b>	<b>Etendue territoriale</b>
<b>Asbl « Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège et de Verviers » à Verviers</b>	<b>Tombola gratuite</b>	<b>21 août 2008</b>	<b>Du 12 au 30 septembre 2008</b>	<b>Villes de Huy, Liège et Verviers</b>
<b>Asbl « Comité de l'Ecole fondamentale de l'Enfant Jésus »</b>	<b>Tombola</b>	<b>11 septembre 2008</b>	<b>Du 24 octobre 2008 au 16 janvier 2009</b>	<b>Province de Liège</b>
<b>Asbl « Education et Culture Saint-Benoît-Saint-Servais » à Liège</b>	<b>Tombola</b>	<b>02 octobre 2008</b>	<b>Du 02 au 27 mars 2009</b>	<b>Province de Liège</b>
<b>Centre de Formation Permanente des Classes Moyennes de Liège-Huy-Waremme (Section coiffure), à Liège</b>	<b>Tombola</b>	<b>16 octobre 2008</b>	<b>Du 03 novembre 2008 au 26 janvier 2009</b>	<b>Province de Liège</b>
<b>Asbl « Assistance à l'Enfance » à Liège</b>	<b>Collectes à domicile</b>	<b>13 novembre 2008</b>	<b>Du 22 novembre 2008 au 21 novembre 2009</b>	<b>Province de Liège</b>

N° 27 INCENDIE

*Relevé des arrêtés de M. le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2008 en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie*

1	9 juillet 2008	<b>BOURG-REULAND</b> : APPROBATION de la délibération du 26 mars 2008 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Albert PAULS, Adjudant volontaire, en qualité de Sous-lieutenant volontaire au Service communal d'Incendie de ladite entité, à dater du 1 <sup>er</sup> avril 2008
2	14 juillet 2008	<b>I.L.L.E.</b> : APPROBATION de la délibération du 19 mai 2008 par laquelle le Conseil d'administration décide de promouvoir MM. Luc SCEVENELS, Jean François SOUGNE et Marc CAMBRESY, Lieutenants professionnels, au grade de Capitaine-Commandant professionnel de ladite entité, à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2008 pour les deux premiers cité et au 1 <sup>er</sup> juin suivant pour le troisième nommé
3	1 <sup>er</sup> août 2008	<b>BÜLLINGEN</b> : APPROBATION de la délibération 28 mai 2008 par laquelle le Conseil communal décide, d'une part de promouvoir M. Werner GREIMERS Sapeur-pompier volontaire, en qualité de Sous-lieutenant volontaire au Service d'incendie de ladite entité à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 et, d'autre part, de ratifier la décision du Collège communal relative à la composition du Jury de l'épreuve d'aptitude
4	16 août 2008	<b>EUPEN</b> : APPROBATION de la délibération du 18 juin 2008 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Horst KNAUF, Adjudant volontaire, en qualité de Sous-lieutenant volontaire au Service d'incendie de ladite entité
5	21 août 2008	<b>HAMOIR</b> : APPROBATION de la délibération du 2 juillet 2008 par laquelle le Conseil communal décide de modifier les articles 10, al. 2 point 7 du règlement organique du Service d'incendie de ladite entité
6	8 septembre 2008	<b>I.L.L.E.</b> : APPROBATION de la délibération du 18 juin 2007 par laquelle le Conseil d'administration décide de désigner, en qualité de Sous-lieutenant professionnels stagiaire, MM. Christophe GREATTI et Stéphane LATOUR à dater du 1 <sup>er</sup> mars 2008. NON-APPROBATION de ladite délibération en ce qu'elle désigne MM Christophe BAYS et Jonathan DESIMONE, en qualité de Sous-lieutenant contractuel, à partir de la même date
7	8 septembre 2008	<b>I.L.L.E.</b> : APPROBATION de la délibération du 19 mai 2008 par laquelle le Conseil d'administration décide de désigner MM. Christophe BAYS et M Jonathan DESIMONE, en qualité de Sous-lieutenant professionnel stagiaire du Service d'incendie de ladite entité, à dater du 1 <sup>er</sup> avril 2008
8		<b>WAREMME</b> : APPROBATION de la délibération du 28 février 2008 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir MM. Jean-Claude ROBERT et Claude LEFEVRE, Adjudants volontaires, en qualité de Sous-lieutenant volontaire au Service régional d'Incendie de ladite entité à dater du 1 <sup>er</sup> mai 2008.

9	24 septembre 2008	<b>HUY</b> : APPROBATION de la délibération du 20 mars 2008 par laquelle le Conseil communal décide de désigner M. Hervé FANUEL en qualité de Sous-lieutenant volontaire stagiaire à dater du 1 <sup>er</sup> juillet 2008
10	3 octobre 2008	<b>AYWAILLE</b> : APPROBATION de la délibération du 21 août 2008 par laquelle le Conseil communal décide de modifier les articles 6, 8bis, 18 et 26 du règlement organique dudit Service d'incendie
11	13 octobre 2008	<b>AYWAILLE</b> : APPROBATION de la délibération du 21 août 2008 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Albert SMEERS, Adjudant volontaire, en qualité de Sous-lieutenant volontaire au Service régional d'Incendie de ladite entité à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2008
12	27 octobre 2008	<b>I.L.L.E.</b> : APPROBATION de l'organisation d'un poste avancé sis sur la commune d'OUPEYE, rue de Quatre Chemins
13	20 novembre 2008	<b>PLOMBIERES</b> : APPROBATION de la délibération du 2 octobre 2008 par laquelle le Conseil communal décide de nommer, à titre définitif, M. Joseph HONDERS au grade de Capitaine-Chef de corps professionnel au Service régional d'Incendie de ladite entité
14	20 novembre	<b>VERVIERS</b> : APPROBATION de la délibération du 8 septembre 2008 par laquelle le Conseil communal nomme, à titre définitif, M. Quentin GREGOIRE au grade de Sous-lieutenant professionnel au Service régional d'incendie de ladite entité à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2008
15	21 novembre 2008	<b>I.L.L.E.</b> : APPROBATION de la délibération du 15 septembre 2008 par laquelle le Conseil d'administration décide de promouvoir M. Henri MAKKA, 1 <sup>er</sup> Sergent professionnel, au grade de Sous-lieutenant professionnel de ladite entité à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2008
16	1 <sup>er</sup> décembre 2008	<b>FIXATION</b> du montant de la redevance forfaitaire pour l'année 2006 due par les communes et invitant la S.A. "DEXIA BANQUE" à procéder au recouvrement (en français)
17	1 <sup>er</sup> décembre 2008	<b>FIXATION</b> du montant de la redevance forfaitaire pour l'année 2006 due par les communes et invitant la S.A. "DEXIA BANQUE" à procéder au recouvrement (en allemand)
18	18 décembre 2008	<b>KELMIS</b> : APPROBATION de la délibération du 28 octobre 2008 par laquelle le Conseil communal désigne M. Francis CLOTH, en qualité de Sous-lieutenant volontaire au Service régional d'Incendie de ladite entité à partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2008
19	18 décembre 2008	<b>EUPEN</b> : APPROBATION de la délibération du 18 juin par laquelle le Conseil communal décide de désigner M. Jochen ALTENBERG, en qualité de Sous-lieutenant volontaire stagiaire au Service régional d'Incendie de ladite entité à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2008